



VILLE DE LOUVIGNE DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 4 DECEMBRE 2025

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents : 15

votants : 21

représentés : 6

Date de convocation : 27 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 décembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absentes : Mme OUTREVILLE Angélique ; Mme JARDIN Marié Christelle.

Absents excusés : Mme. LEE Isabelle ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; M. LEBANSAIS Rémy ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme AUSSANT Angélique ; M. COUASNON Michel ;

Pouvoirs : M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

Mme LECHEVALIER Nathalie donne pouvoir à M. GOUPIL Jean-Paul ;

M. LEBANSAIS Rémy donne pouvoir à M. LECHEVALIER Arnaud ;

Mme AUSSANT Angélique donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;

M. COUASNON Michel donne pouvoir à M. VEZIE François.

Mme. LEE Isabelle donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Mme KERGOAT Morgane.

2025-09-103 - AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2026

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre GUERIN à 20h30.

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Le budget primitif 2026 sera voté au mois d'avril alors que certaines dépenses d'investissement auront besoin d'être engagées avant cette échéance.

Dans l'attente du vote du budget 2026, le Maire a le droit d'engager et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des dépenses inscrites au budget de l'année précédente, ainsi que les dépenses afférentes au remboursement du capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget, et ce sans formalités nécessaires.

Pour engager et mandater les dépenses d'investissement, la commune peut décider d'en autoriser Monsieur le Maire dans la limite de 25% des dépenses du budget de l'année précédente (hors remboursement de la dette et opérations d'ordre).

Une délibération du conseil municipal précisant le montant et l'affectation des crédits est pour cela nécessaire.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 lors de son adoption.

PROPOSITION

Sur cette base, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager et à mandater des dépenses d'investissement nouvelles dans la limite de 375 855,33 € dans l'attente du vote du budget primitif 2025 et dans la limite de la répartition suivante :

		Crédits au BP 2025	Crédits ouverts pour 2026
20	Immobilisations incorporelles	30 000€	7 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	453 450,00 €	113 362,50 €
23	Immobilisations en cours	1 019 971,33 €	254 992,83 €

DECISION

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.



Fait et délibéré, le 4 décembre 2025

Pour extrait conforme

Le Maire

P. OGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.